

République Française
Département du Calvados
COMMUNE DE BELLENGREVILLE
Procès-verbal du Conseil Municipal
Vendredi 19 février 2020

Le Conseil Municipal a été convoqué le 15 février 2021 au lieu habituel des séances pour le 19 février 2021 à 18h00.

Présents : M. Dominique PIAT, M. Nicolas ESNAULT, Mme Florence SÉRANDOUR, M. Michel LAINÉ, Mme Lydie CHRISTY, Mme Nathaly MONROCQ, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Céline LECOUTURIER, M. Pascal BERNIÉ, Mme Marinette AUDE, M. Jean-Philippe CARDONNEL M. Stéphane NOEL, Mme Caroline MOREL

Absents excusés : Mme Nelly ROGER, pouvoir à Mme Marinette AUDE, M. Philippe PESQUEREL

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Pascal BERNIÉ

Approbation du compte-rendu de la réunion du mois de janvier

M. LAINE demande qu'une correction soit réalisée sur la délibération de principe concernant les dénominations de rue au sujet de la dénomination de l'impasse de la Garenne, qui se trouve devoir être une rue.

A cette correction près, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mois de janvier est adopté.

2021/02/19-01 Finances et Marchés - Information sur les marchés passés

M. le Maire informe les élus sur les principales dépenses réalisées depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

- Engagement d'une convention de formation concernant la gestion du restaurant scolaire, pour le chef et le secrétaire général 1700 € net, soit un prix de revient de 425 € par jour de formation par agent ;
- Passation du marché d'entretien du matériel de cuisine pour le restaurant scolaire, pour un montant de 4200 € ttc ;
- Passation d'un marché de service avec l'entreprise JBS pour le nettoyage de l'école élémentaire 1 (bâtiment 3) en remplacement d'un agent à temps partiel thérapeutique, pour un montant de 720 € TTC.

Par ailleurs, M. le Maire indique que le groupe de travail chargé des études de la mairie a avancé dans ce dossier. L'architecte a fait une proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 39000€ HT, ce qui correspond à un pourcentage de rémunération très correct.

Une offre doit être proposée sous la forme d'une proposition de marché.

En parallèle, le planning de l'opération a été esquissé. Ce planning dépendra de l'état des finances communales, mais la construction pourrait démarrer rapidement. En tout état de cause, l'architecte a prévu de déposer le dossier de PC le 15 mars et la prochaine réunion de travail aura lieu le 8 mars.

2021/02/19-02-Travaux – Projet d’implantation de caméras de vidéo-surveillance – Accord de Principe et demande de subvention

M. le Maire indique que ce dossier a été étudié par MM. ESNAULT et LAINE.

Il est proposé d’équiper la commune de 9 caméras et d’un centre de contrôle en mairie. Les équipements seraient raccordés par radio. Les caméras seraient positionnées :

Au carrefour de la route de Paris et de la route d’Emieville ;
A l’intersection entre la rue du Stade et la route de Paris ;
Au passage à niveau ;
Au niveau du gymnase et de la future rue de l’église

Le montant de cette installation est de 100000 € HT, dont 15000€ pris en charge par le SDEC. Reste à payer par la commune, 85000€.

Le Conseil Municipal à l’unanimité, après délibération, décide :

- *d’autoriser M. le Maire, ou son Adjoint délégué, à demander les subventions pour ce dossier et à valider le projet auprès du SDEC.*

2021/02/19-03-Travaux - Information sur les travaux de la déviation

M. le Maire indique avoir participé à une conférence de presse sur le lancement des travaux lundi 08 février, par visio conférence. Etaient présents MM. Jean Léonce DUPONT, M. MORIN, M. COURT, Préfet, ainsi que M. DELIVET et Mme Arruego, elle aussi en visio. Cela a été l’occasion de lancer officiellement les travaux de la déviation.

La mise en service est prévue en 2024.

La réalisation des travaux du rétablissement du hameau de Franqueville est prévue en 2022 Celle de la route d’Emieville est prévue en 2022.

En parallèle, M. le Maire indique avoir reçu avec M. LAINE et M. PESQUEREL, Président de la Communauté de communes, M. LECOINTRE, Directeur des routes, et Mme LECARDINAL, sa collaboratrice en charge du dossier de la déviation.

Le devenir de la RD613 actuelle et son aménagement futur ont été évoqués, avec notamment et si possible, la suppression du carrefour à feu et l’aménagement d’une voie de déplacements doux. A cela s’ajoutera l’étude de la sécurisation piétonne du rond-point et de l’abris-bus, ainsi que l’étude des carrefours de la route de Paris et de la rue du stade, ou encore celui de la route de Paris et de la future rue de l’église.

Monsieur le Maire explique avoir tenu à ce que la CDC soit représentée par M. PESQUEREL, puisqu’un certain nombre de compétences sont partagées avec elle en matière de voirie, de sécurisation, de déplacements doux notamment.

Le rendez-vous s’est conclu en considérant que la CDC devrait revenir vers la commune pour la mettre en rapport, ainsi que la commune de Vimont, avec un cabinet d’études compétant en matière d’aménagement urbain et routiers.

2021/02/19-04-Finances et Comptabilité – Orientations sur les dépenses imputables au compte « Fêtes et Cérémonies »

M. le Maire passe la parole à M. ESNAULT. Ce dernier indique que le service de gestion comptable qui remplace la trésorerie de Troarn nous a demandé de prendre une délibération détaillant les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232, « Fêtes et cérémonies ».

En conséquence, il est proposé de retenir les dépenses suivantes :

- Dépenses liées aux festivités communales : spectacles, carnaval, fête du village ou de la musique et notamment les frais de repas, de musique, de paiement des droits SACEM ;
- Dépenses liées aux cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs publics, remises de médailles, pot de départ en retraite (y compris le cadeau de départ) mariages, inhumations, vœux, cérémonies officielles comme le 8 mai, le 18 juin, le 11 novembre... .
- Les dépenses permettant de remercier les bénévoles agissant pour le compte de la commune dans le cadre de conventions de bénévolat (présents).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide de retenir les secteurs de dépenses mentionnés ci-dessus.

2021/02/19-05-Ressources humaines – Décision d'avancement de grades - création des postes afférents

M. le Maire passe la parole à M. ESNAULT.

Celui-ci rappelle au Conseil que, comme évoqué lors du conseil municipal d'octobre 2020, le conseil municipal a obtenu l'avis du comité technique concernant les avancements de grade proposés. Il est donc proposé d'entériner les décisions d'avancement de grade conformément aux taux proposés au comité technique :

Ces promotions supposent, pour chaque agent promu, de modifier le tableau des effectifs permanents et de créer les postes afférents.

Il est proposé de créer les postes correspondants aux différents avancements de grade, à savoir :

ATSEM principal de 1ère classe : 100 %, deux postes, à 29h00

Adjoint technique principal de 2ème classe : 2 postes, à 35h00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide de fixer les ratios d'avancement comme exposé ci-avant :

- ***Décide de créer les postes mentionnés ci-avant.***
- ***Charge M. le Maire ou son Adjoint délégué de prendre toutes décisions permettant la mise en œuvre de la présente délibération.***

2021/02/19-06-Affaires scolaires et Périscolaires – Organisation du temps scolaire – Renouvellement de la demande de dérogation

M. le Maire passe la parole à Lydie CHRISTY, Adjointe en charge de la commission Enfance, éducation et culture.

Mme CHRISTY fait part aux conseillers d'une nouvelle de dernière minute émanant de M. PERROT, l'inspecteur de la circonscription. Ce dernier a confirmé ce matin que l'école continuera de fonctionner avec 10 classes en septembre – il n'y a donc pas de fermeture de classe.

Mme CHRISTY rappelle ensuite aux élus que l'école du regroupement pédagogique fonctionne actuellement sous un régime dérogatoire d'expérimentation de 4 jours. La demande de maintien de ce régime dérogatoire doit être renouvelé cette année.

Sur Bellengreville-Vimont, le Conseil d'École se réunit début mars et l'Education Nationale a demandé à ce que la demande soit faite d'ici à la fin mars.

En 2017, il a été proposé de revenir à l'organisation sur 4 jours pour alléger la semaine des enfants dès 2017/2018, en sollicitant l'autorisation d'expérimenter la dérogation.

Les communes ont obtenu l'accord de l'Education Nationale sur cette proposition.

En 2021, il est proposé de renouveler la même organisation, à ceci près que les horaires de tous les cycles seraient les mêmes, à savoir sur 4 jours, de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 pour la maternelle et pour l'élémentaire.

ORGANISATION RYTHME SCOLAIRE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LA VARDE MINICI

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 7H00 à 9H00	Garderie (2H00)	Garderie (2H00)		Garderie (2H00)	Garderie (2H00)
De 9H00 à 12H00	Classe (3H00)	Classe (3H00)		Classe (3H00)	Classe (3H00)
De 12H00 à 12H45	Repas (0H45)	Repas (0H45)		Repas (0H45)	Repas (0H45)
De 12H45 à 13H30	Récréation (0H45)	Récréation (0H45)		Récréation (0H45)	Récréation (0H45)
De 13H30 à 16H30	Classe (3H00)	Classe (3H00)		Classe (3H00)	Classe (3H00)
<i>De 16H30 à 16H40 Départ des enfants</i>					
De 16H40 à 18H30	Garderie (1H50)	Garderie (1H50)		Garderie (1H50)	Garderie (1H50)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, émet un avis favorable à l'organisation présentée ci-dessus.

2021/02/19-07-Affaires scolaires et Périscolaires – Subvention pour un projet de jumelage portant sur l'architecture

Il s'agit d'une subvention qui avait été évoquée l'année dernière en conseil d'école et qui porte sur un projet de jumelage notamment pour la classe de Delphine.

Il est proposé de prendre en charge les 1500 € restant à la charge de l'école, qui correspondent à 15 % des dépenses, le reste étant couvert par l'éducation nationale et le ministère de la culture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide d'accorder une subvention de 1500 € à la coopérative scolaire pour ce dossier.

2021/02/19-08-Services à la population – Nouvelles modalités d'organisation du service d'enlèvement des déchets verts

Monsieur le Maire rappelle que la commune propose un service d'enlèvement des déchets verts aux personnes âgées de plus de 70 ans, à raison de 5 colis de 12.5 kg par jour de collecte et par foyer. Cela concerne environ 33 foyers à Bellengreville.

Cette tâche est très contraignante pour les agents concernés qui doivent jeter dans la benne du camion plusieurs tonnes de déchets et souvent en vidant des sacs à bout de bras mis sur le trottoir par les usagers du service.

Souvent les sacs ou les contenants ne respectent pas les règles imposées normalement dans le cadre du service. Sur proposition de l'agent en charge des espaces verts, il a été réfléchi à mettre des sacs à disposition des usagers.

De fil en aiguille, il a aussi été proposé d'utiliser des sacs compostables, pour éviter d'avoir à utiliser des sacs eux-mêmes polluants, ce que O'Tri a validé.

Il est donc proposé de mettre en place une mise à disposition de ce type de sacs, limitée à 3 sacs par jour de collecte et par foyer, soit un total de 3*135*23 jours, soit environ 10 000 sacs, pour un tarif unitaire de plus ou moins 1€.

Se pose la question d'une tarification de cette prestation, à savoir de demander aux usagers de prendre en charge une partie du prix des sacs, soit une cinquantaine d'euros pour 100 sacs, ce qui correspond environ à une année de service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide :

- *D'organiser le service d'enlèvement des déchets verts comme décrit ci-dessus ;*
- *Rend, en particulier, obligatoire l'usage des sacs à déchets fournis par la commune ;*
- *Limite à 3 sacs + 2 fagots de branchages par jour de collecte la possibilité des dépôts ;*
- *Fixe la participation des bénéficiaires à l'achat des sacs à 35 € par an ;*
- *Dit que la présente délibération s'appliquera à compter de la mise à disposition des sacs en mairie.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance,
Pascal BERNIÉ



Le Maire,
Dominique PIAT,
Chevalier dans l'ordre national du Mérite

